

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU MARDI 19 MAI 2015**

.....

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai, à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 07 : Votants : 10

Date de convocation et d'affichage : 24 Avril 2015

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Marina DEROUILLAC, Graziella WERNER, Yannick JAMEAULT, Anne JEHANNO, Christian GICQUEL, Jérôme THOMAS, Kerry SHEPPARD

Etaient absents : Amans GAUSSEL

Pouvoirs : Amans GAUSSEL à Kerry SHEPPARD

A été élue secrétaire de séance : Graziella WERNER

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-01 **Objet : VENTE DE COPEAUX**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 31 octobre 2014, le conseil a donné son accord pour la vente de Douglas et de Pins Sylvestre.

Il précise que certains arbres et les rémanents n'étaient pas exploitables en bois d'oeuvre et de ce fait, ont été mis en copeaux qui ont servi à l'aménagement de l'ancien terrain des sports (espace intergénérationnel).

Il propose de vendre une partie du reste aux habitants de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Emet un avis favorable concernant la vente de copeaux, uniquement aux habitants de la commune de Languédias.
- Décide de fixer le prix à 30 € le M3.
- Un titre de recette sera émis par la commune.

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-02 **Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL *PLUi**

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du document vu en bureau des Maires lors de leur réunion le lundi 04 Mai dans les locaux de la Communauté de Communes.

Il reprend ce document point par point :

- Le cadre réglementaire :
 - Les documents d'urbanisme sur le territoire
 - Les échéances
 - Transfert de compétence : plusieurs scénarios
 - La période de transition
- Les enjeux d'aménagement
 - Le Scot, des enjeux intercommunaux
 - Limiter les pressions urbaines sur les espaces agricoles et naturels
 - Garantir une bonne accessibilité aux pôles
 - Garantir une dynamique économique diversifiée
 - Assurer les objectifs de développement dans le respect de la capacité des ressources naturelles
 - Le SAGE Arguenon Baie de la Fresnay en 8 enjeux
 - Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais en 5 objectifs généraux
- Pourquoi élaborer un PLUi
- Combien coûte l'élaboration d'un PLUi

Réunion du 19 mai 2015
2015/006

- Le financement du transfert de compétence
- Méthodologie
 - Le calendrier.

M. le Maire précise que ce document est diffusé à titre d'information aux élus communaux.

Le Conseil Municipal prend acte et se prononcera le moment venu sur la suite à donner à ce dossier.

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-03 **Objet : SERVICES MEGALIS BRETAGNE**

M. le Maire fait part à l'assemblée :

- ✓ Des services proposés aux collectivités par Mégalis Bretagne, Syndicat Mixte de Coopération Territoriale
- ✓ Que lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.
- ✓ Que cette contribution est supportée par la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan, de ce fait, la commune ne s'acquitte d'aucune participation financière pour accéder au bouquet de services numériques (l'accès aux services est gratuit pour les communes).

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics

Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité

Un service de télétransmission des données et pièces au comptable

Un service d'échanges sécurisés de fichiers

Un service d'informations publiques en ligne

Un parapheur électronique

Un service d'archivage électronique à valeur probatoire

Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"

L'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

M. le Maire précise :

- ✓ Que notamment pour la télétransmission des actes qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat numérique. Ce dernier est à la charge de la commune. Celui proposé par Mégalis coûte 120 € par mois avec une validité de 3 ans. Il est fourni sur support clé cryptographique USB (d'autres prestataires peuvent proposer ce type de certificat).
- ✓ Qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

M. le Maire propose :

Adhérer au Syndicat Mixte de coopération territoriale, de signer la Convention d'accès aux services Mégalis ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

De signer la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Pour de retenir MEGALIS Bretagne pour l'achat d'un seul certificat numérique pour lui-même : Maire.

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de tous les documents évoqués ci-dessus.

Réunion du 19 mai 2015
2015/006

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne :

Son accord pour :

Adhérer au Syndicat Mixte de coopération territoriale

Signer la Convention d'accès aux services Mégalis Bretagne ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Signer la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Retenir MEGALIS Bretagne pour l'achat d'un seul certificat numérique pour M. le Maire.

Pouvoir à M. le Maire pour :

Signer la Convention d'accès aux services Mégalis Bretagne ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Signer la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Signer le bon de commande pour l'acquisition du certificat électronique pour un montant de 120 € HT ainsi que tous les documents nécessaires s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique

M. le Maire donne la parole aux membres de la commission « festivité » qui font le point sur l'organisation, les groupes qui interviendront, etc.. Ils remettent les affiches à distribuer et signalent que tous les élus sont invités à participer à la réunion qui aura lieu le vendredi 22 mai au foyer rural pour la mise en place, d'organisation de la manifestation du vendredi 19 juin à partir de 18 h 30.

Chemins de Randonnées

M. le Maire donne la parole à Mme Anne JEHANNO, membre de la commission communale « Patrimoine, Chemins de Randonnées »

Mme JEHANNO, après avoir affiché le plan, montre les différents circuits et leurs particularités, il faudra trouver dénommer les « boucles ».

Elle précise :

Que le Conseil Municipal sera amené à prendre une délibération pour le classement au PDIPR,

Que des conventions devront être signées avec les communes limitrophes d'Yvignac la Tour et Trédias.

Qu'il faudra entretenir ces chemins, qui et à quelle fréquence ?

Qu'il y a des possibilités de subventions pour l'entretien

Que le balisage doit être en harmonie avec celui réalisé au niveau communautaire.

Que le balisage sera payé pour une partie par la municipalité et une autre par l'association des randonneurs de Plélan. M. MENARD, Président de l'association a sollicité des devis.

Que des aménagements seront nécessaires à savoir :

Des passerelles au niveau du BOS/la Dalibotière et à Kerauvêpres

Afin de faire ralentir la circulation au niveau de la Dalibotière et Bel Air, prévoir des passages piétons et des panneaux.

Nettoyer l'écoulement naturel vers la zone humide de Kerauvêpres et couper les branches basses cet hiver.

Réunion du 19 mai 2015
2015/006

Remise en état du chemin menant à la Chapelle de Saint-René ainsi que celui de Carré, des haies pourraient être plantées.

Chemins et Patrimoine

M. le Maire rappelle que le Dimanche 31 Mai en début d'après-midi, une balade de 8 km est organisée sur les chemins communaux avec des arrêts « histoire du Patrimoine » aux potences et à la chapelle St-René.

Mme Anne JEHANNO demande si les employés communaux pourront débroussailler le chemin de Bourrien dans la semaine qui précède la randonnée.

Bulletin Municipal

Le conseil municipal souhaite faire paraître un bulletin courant novembre, chacun est invité à prévoir et rédiger un article.

Réunion Publique

Elle aura lieu le vendredi 18 septembre dans la salle polyvalente.

Réunions de Conseil

Le lundi 15 juin à 18 h 30, le mercredi 15 Juillet à 20 h et le vendredi 11 septembre à 18 h 15.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-01 Objet : VENTE DE COPEAUX

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-02 Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PLUi

Séance du 19 mai 2015 n° 2015-006-03 Objet : SERVICES MEGALIS BRETAGNE

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique*Chemins de Randonnées*Chemins et Patrimoine*Bulletin Municipal *Réunion Publique
* Réunions de Conseil

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		